EURODOM

*L’Europe et les Départements français d’Outre-mer*

InfoRup

**Semaine du 22 au 26 février 2016**

**POINT D’ETAPE SUR LES NÉGOCIATIONS CONCERNANT LA RÉVISION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA PRODUCTION BIOLOGIQUE :** La commission de l'agriculture du Parlement européen a fait le point, lundi 22 février, sur l'état d’avancement des trilogues (négociations interinstitutionnelles entre la Commission, le Conseil et le Parlement européen) relatifs à la révision des règles de production biologique (Règlement (CE) No 834/2007). Les négociateurs espèrent parvenir à un accord avant le 30 juin 2016, mais le rapporteur de ce texte au Parlement européen, Martin HAÜSLING (Verts/ALE, allemand), indique qu’il ignore s’ils y parviendront. Le prochain trilogue aura lieu le 29 février. En ce qui concerne les importations de produits agricoles biologiques, M. HÄUSLING rappelle que le Conseil et le Parlement européen considèrent qu’il est souhaitable d'établir un système garantissant que les importations respectent les règles de l'Union européenne (conformité), mais qu’il devra être complété par des règles d’équivalence (reconnaissance réciproque des certifications). Le rapporteur précise que l’un des objectifs reste toutefois celui de limiter les exceptions et de réduire au maximum l’hétérogénéité des normes. A noter que lors de cette réunion en commission AGRI, Michel DANTIN (PPE, France) a déclaré : « Sur la question des importations, je voudrais citer un exemple qui j’espère servira à nos négociateurs. Nous avons progressivement interdit l’usage de certains produits et interdit les épandages aériens dans les bananeraies des Antilles françaises. Les avions et hélicoptères qui servaient à l’épandage ont tous été rachetés par la République dominicaine et c’est ce matériel qui sert aujourd’hui dans les bananerais qui nous envoient de la banane qui est ensuite labélisée bio en Europe.  Donc effectivement soyons extrêmement vigilant dans les négociations sur le critère de la réciprocité. (…) Nous vendons en Europe, à des consommateurs, des produits bio venus d’ailleurs qui sont fait avec des règles qui vont au-delà des obligations que nous imposons à l’agriculture conventionnelle dans certains secteurs. ». Le représentant de la  Commission européenne, quant à lui, indique que la Commission n’est pas enthousiaste à l’idée d’accorder des dérogations, elle ne souhaite pas s’écarter du système de la conformité. Il rappelle enfin que l’Europe est une des rares régions du monde à ne pas l’imposer d’ores et déjà.

**TROIS DES QUATRES NOUVEAUX CONSEILS CONSULTATIFS RESULTANT DE LA REFORME DE LA PCP VIENNENT D’ETRE MIS EN PLACE :** La Commission européenne a annoncé, le vendredi 19 février, la mise en place de trois nouveaux conseils consultatifs sur la mer Noire, l'aquaculture et les marchés. La réforme de la politique commune de la pêche (PCP) prévoit la création de quatre nouveaux comités consultatifs (les trois cités ainsi qu’un autre sur les régions ultrapériphériques), en plus des sept déjà existants (mer Baltique, flotte de pêche en haute mer/pêche lointaine, mer Méditerranée, mer du Nord, eaux occidentales septentrionales, stocks pélagiques et eaux occidentales australes). Aucune date n’est à ce jour avancée concernant la mise en place du comité consultatif sur les régions ultrapériphériques. Les conseils consultatifs sont composés de représentants du secteur de la pêche et d'autres groupes d'intérêt. Ils reçoivent une aide financière de l'UE en tant qu'organismes poursuivant un objectif d'intérêt général européen. Les conseils consultatifs sont des organisations de parties prenantes qui donnent à la Commission et aux pays de l'UE des recommandations sur des questions relatives à la gestion des pêches. Ces recommandations peuvent porter sur les aspects socio-économiques de la gestion des pêches et sur la manière de simplifier les règles. Les conseils consultatifs sont consultés dans le cadre de la régionalisation. Ils participent également à la collecte, à la transmission et à l'analyse des données nécessaires à la gestion des pêches et aux mesures de conservation.

**LE PARLEMENT EUROPEEN SOULIGNE LA NECESSITE DE PRENDRE EN COMPTE LES SPECIFICITES DES RUP DANS LES FUTURS ACCORDS DE LIBRE-ECHANGE AVEC L’AUSTRALIE ET LA NOUVELLE-ZELANDE :** Le Parlement européen (PE) a adopté par 479 voix pour, 123 voix contre et 17 abstentions, jeudi 25 février à Bruxelles, une [résolution sur l’ouverture de négociations d’accords de libre-échange avec l’Australie et la Nouvelle-Zélande](http://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+MOTION+B8-2016-0250+0+DOC+PDF+V0//FRhttp://www.europarl.europa.eu/sides/getDoc.do?pubRef=-//EP//NONSGML+MOTION+B8-2016-0250+0+DOC+PDF+V0//FR). Tout en apportant son soutien de principe au lancement des échanges, le PE insiste, dans sa résolution, sur la nécessité de veiller à préserver les intérêts des régions ultrapériphériques (RUP). En effet, il souligne que l’accord devra tenir compte des intérêts des producteurs de ces régions, en instaurant des périodes de transition ou des quotas appropriés ou encore en s'abstenant de prendre des engagements dans les secteurs les plus sensibles (voir point 9 de la résolution). Le PE demande également  la mise en œuvre de mesures spécifiques de protection en faveur des produits sensibles des RUP, notamment l'exclusion des sucres spéciaux (voir point 9 de la résolution). Enfin, il insiste sur la nécessité d’inclure les RUP dans les études d’impact de la Commission (voir point 10 de la résolution).

**CONSULTATION DE LA DG MARE, ÉVALUATION EX POST DU FEP ET AVENIR POSSIBLE DU FEAMP APRÈS 2020 :** Le 24 février dernier la Commission européenne (DG MARE) a lancé une consultation publique visant à recueillir l’avenir des pêcheurs européens sur deux points. Le premier concerne l’évaluation ex post de l’efficacité du Programme Opérationnel et ses effets au regard des objectifs définis par le FEP, ainsi que des principes directeurs. Le second a trait à l’éventuelle période de programmation post-2020 du FEAMP. Cette consultation est ouverte jusqu’au 18 mai 2016. Les résultats de cette consultation serviront de base à la future analyse d’impact de l'éventuelle période de programmation post-2020. Vous trouverez ci-après le lien vers la consultation : <http://ec.europa.eu/dgs/maritimeaffairs_fisheries/consultations/eff-post-evaluation/index_fr.htm>

**JOURNÉE D’INFORMATION SUR LE 12ÈME ROUND DE NÉGOCIATIONS SUR LE TTIP :** Ce mercredi 24 février, alors que le 12ème round de négociations sur le TTIP se déroulait à Bruxelles, la Commission européenne a organisé une journée d’information et de débat sur l’état d’avancement des négociations à l'attention de toutes les organisations concernées par le futur accord avec les Etats-Unis. Les négociateurs en chef du côté américain, Dan MULLANEY, et européen, Ignacio GARCIA BERCERO ont rappelé leur intention de conclure les négociations d’ici la fin de l’année 2016. Par ailleurs, lors du prochain cycle de négociations qui se déroulera au printemps, les délégations commenceront à discuter du texte de l’accord. L’objet de ce 12ème cycle était de discuter de l’accès au marché, de la coopération entre les autorités réglementaires et enfin de l’ensemble des règles concernant les mesures anti-dumping, les subventions publiques et les sauvegardes. Ces questions étant trop vastes pour être traitées en une semaine, les négociations se poursuivront la semaine prochaine. Cette semaine les discussions se sont concentrées sur la coopération entre les autorités réglementaires et l’harmonisation des règles notamment environnementales et phytosanitaires. Les deux chefs négociateurs ont insisté sur la volonté des parties de simplifier les règles qui entravent le commerce et d’éliminer les doubles contrôles tout en maintenant les niveaux de protections existants dans les deux parties.

**AGENDA DE LA SEMAINE DU 29 FEVRIER AU 04 MARS 2016**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
|  | **PARLEMENT EUROPEEN** | **COMMISSION EUROPEENNE** | **CONSEIL DE L’UE** | **MINISTÈRES FRANÇAIS** |
| **Lundi**  **29/02** |  |  |  |  |
| **Mardi**  **01/03** |  |  |  |  |
| **Mercredi**  **02/03** |  |  |  |  |
| **Jeudi**  **03/03** |  |  |  |  |
| **Vendredi**  **04/03** |  |  |  |  |
|  |  |  |  |  |